

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÉOLUTION CA25 220175

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), lors de la séance ordinaire du 9 juin 2025, la résolution suivante :

Résolution CA25 220175 autorisant des dérogations à la hauteur maximale prescrite et aux normes relatives aux toitures végétalisées pour le centre Gadbois, situé au 5485, chemin de la Côte-Saint-Paul (lot 6 484 094 du cadastre du Québec) - (dossier 1258678007)

Cette résolution a reçu l'approbation du chef de section – Division du patrimoine du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 4 août 2025.

Cette résolution est entrée en vigueur le 4 août 2025 et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

FAIT à Montréal, le 6 août 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude